Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-144_10_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Le mercredi quatorze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi huit octobre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 4	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme TANCEREL Béatrice, M. BOUVET Gaëtan, M. RIVOAL Jacques, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme DEBROIZE Anne procuration à M. BOUVET Gaëtan, Mme RIC Caroline procuration à M. GUÉRET Sébastien, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine procuration à M. BLANCHARD Ronan.

M. Gilles BODIN a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 08 octobre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2026 est lu et arrêté.

144_10_2026 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – PRESENTATION DES DIA

M. Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, présente la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues du 15 novembre au 31 décembre 2025. Il est rappelé au Conseil Municipal que les périmètres du Droit de Préemption Urbain ont été revus pour ne concerner que les secteurs à enjeux et non plus l'intégralité des zones urbaines. De plus, le DPU est désormais directement mis en place au profit des différents intervenants publics selon les secteurs à projet (commune, Rennes Métropole, Territoires ou l'Etablissement Public Foncier Régional).
Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, les DIA peuvent être déposées par voie dématérialisées. La référence de celles déposées par cette voie se termine par le symbole « @ ».

N° de DIA Date dépôt	**Références cadastrales**	**Adresse du terrain**	**Décision**
DIA 035206 26 00009@ 05/05/2026	073AM 265	1 rue du Coudray	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00010@ 06/05/2026	073AL 679-687-688	Rue des Voyageurs	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00011@ 13/05/2026	073AL 619	Rue des Potiers	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00012@ 19/05/2026	073AL 655-658	4 rue de Rennes	La commune ne préempte pas

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20261014-144_10_2026-DE

DIA 035206 26 00013@ 03/06/2026	073AL 655-658	4 rue de Rennes	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00014@ 02/07/2026	073AL 671-672-674-675-676	Rue des Voyageurs	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00015@ 20/07/2026	AB 446	13 rue du Hil	DPU Rennes Métropole Non préemption
DIA 035206 26 00016@ 21/07/2026	AO 824	14 allée de la Grange	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00017@ 21/07/2026	AO 830-832	Allée de la Grange	La commune ne préempte pas
DIA 035206 26 00018@ 22/07/2026	073AH 664-666	La Janais	DPU Rennes Métropole Non préemption
DIA 035206 26 00019@ 05/08/2026	AB 393	13 rue de la Bintinais	DPU Rennes Métropole Non préemption
DIA 035 206 26 00020@ 22/09/2026	073AN 624-681-683	26 rue de Saint-Erblon	La commune ne préempte pas

ANNEXE N°3 – PRESENTATION DES DIA

- **Présentation faite, le Conseil Municipal prend acte**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

MAIRIE DE NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE